

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de  
SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq  
Le lundi 3 mars à 20H30

AFFICHE le :

06/03/2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, DAUPTAIN Marie-Hélène, DAUDRÉ Sybille, FERTE Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny

Messieurs : BAILLY Maxime, BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. BAILLY Maxime  
Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne

TRANSMIS le :

10/03/2025

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Ecole Municipale de Danse a organisé un examen de fin de cycle le 1er février 2025 à l'Espace Culturel LA TUILERIE de SAINT-WITZ et qu'il a été nécessaire de trouver et de rémunérer 1 personne membre du jury extérieur à l'école de danse.

OBJET :

Jurys école municipale de  
danse

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire versée par la commune à ce membre du jury pour la journée du 1<sup>er</sup> février 2025 de 10h à 17h à 250 €.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

1) **DECIDE** de fixer le montant d'une indemnité forfaitaire à 250 € pour la journée du 1<sup>er</sup> février 2025 de 10h à 17h.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait à SAINT-WITZ, Le 7 mars 2025

Le Maire  
Frédéric MOIZARD

